

Annexe 3

Calcul de la révision du montant du forfait communal

Formule de révision :

$$\text{Nouveau forfait communal N} : (\text{FC N-1} \times \text{IPC N}) / \text{IPC N-1}$$

Avec :

FC : Nouveau forfait communal

IPC : Indice des Prix à la Consommation (hors tabac)

Fait à Erquinghem Lys, le 2 juillet 2025

Le maire

M. Alain BESZIKARD

Le président d'OGEC

M. Florian DUSART

Le Chef d'établissement

Mme Fabienne DEGOVE

